



Mairie de Nant

Aveyron-12230

Téléphone : 05.65.62.25.12

ARRÊTÉ MUNICIPAL n° AR-V-2026-23

Objet : autorisation de fermeture temporaire de la circulation – Cantobre - Commune de NANT :

Le Maire de NANT,

- **VU** l'article 25 de la loi n° 82.213 du 02 Mars 1982 modifié, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;
- **VU** le Code de la Route portant règlement général de police de la circulation routière et notamment son article R. 225 ;
- **VU** les articles L. 2212, L. 2212-2 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- **VU** l'arrêté du 05 Novembre 1992 relatif à la signalisation des routes et autoroutes ainsi que l'arrêté du 06 Novembre 1992 relatif à l'approbation de modifications de l'instruction interministérielle sur la signalisation routière – signalisation temporaire – livre 1 – 8^{ème} partie ;
- **VU** la demande d'autorisation de voirie de la Société Giovanni RIBOLI.
- **Considérant** que la Commune de Nant autorise la fermeture temporaire de la circulation de la RD 145, Route de Cantobre à St Sulpice, pour une livraison chez M. ANXIONNAT à Cantobre, commune de Nant, le 13 Avril 2026 pour une durée d'environ une heure, le temps d'un déchargement.

ARRETE

Article 1^{er} :

Autorisation la fermeture temporaire de la circulation de la RD 145, Route de Cantobre à St Sulpice, pour une livraison chez M. ANXIONNAT à Cantobre, commune de Nant, le 13 Avril 2026 pour une durée d'environ une heure, le temps d'un déchargement.

Article 2 :

La signalisation réglementaire sera mise en place par la société Giovanni RIBOLI.

Article 3 :

Madame la Maire de Nant,
Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Saint Jean du Bruel,
La Société Giovanni RIBOLI,
sont chargés, chacun en ce qui les concerne de l'exécution du présent arrêté.

Le Maire,

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- Informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication.

Fait à NANT, le 07 Avril 2025



**La Maire,
Magali Coulet**